



DECLARATION CFDT AU CSE DU 30/04/2020

Le 28 avril dernier, le Premier Ministre, Edouard Philippe, a annoncé les grandes orientations du plan de déconfinement applicable en France à compter du 11 mai. Dans ce contexte, la CFDT a souhaité alerter la Direction dès la réunion du Comité Social et Economique du 30 avril dernier sur la nécessité de :

- Favoriser l'accès au télétravail aux personnes dites vulnérables ou en situation d'handicap ;
- Mettre en œuvre un plan de déconfinement au sein de l'entreprise permettant de fixer des règles sanitaires claires et des mesures d'organisation du travail les mieux adaptées à la protection des salariés ;

Nous vous invitons à lire ci-dessous la déclaration de la CFDT au CSE du 30/04/2020 :

« La CFDT souhaite interpeller la direction sur la situation des personnes dites fragiles employées à la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire.

Le premier ministre dans son allocution du 28 avril dernier à l'assemblée nationale a demandé aux entreprises françaises de privilégier l'accès au télétravail.

La CFDT attire donc l'attention de la Direction quant aux possibilités d'accès au télétravail pour :

- *Les salariés en situation de handicap ;*
- *Les salariés répondant aux critères du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) ou vivant au domicile d'une personne considérée comme vulnérable au regard de ces mêmes critères ;*

La CFDT est consciente que l'autorisation de travailler depuis son domicile reste soumise à l'approbation de la Direction.

Le contexte de la crise sanitaire amène la CFDT a demandé une révision de l'accord sur le travail distancié du 12/03/2019 afin de :

- *Tenir compte de la situation des salariés répondant aux critères du Haut conseil de la Santé Publique ;*
- *Sécuriser les salariés travaillant à domicile depuis le début de la crise sanitaire ;*

Dans l'attente de la suite donnée à notre demande, nous attendons de la direction qu'elle fasse preuve d'une attention et vigilance particulière à l'égard des salariés répondant aux critères évoqués ci-dessus afin de leur permettre d'accéder au télétravail dès le 11 mai.

Par ailleurs la CFDT demande à la Direction la mise en place d'un plan de déconfinement au sein de la CEBPL afin de permettre à l'ensemble des salariés d'avoir une vision claire sur les règles sanitaires et les mesures liées à l'organisation du travail dans le cadre de la levée du confinement.

La CFDT demande également à ce que ce plan de déconfinement puisse s'inspirer des fiches conseils métiers réalisés par le Ministère du travail et élaborées dans le cadre du groupe de travail piloté par l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. »

Les élus CFDT du CSE